

14 300 policiers municipaux au 1^{er} janvier 2002

Dans le cadre du décret du 20 janvier 2000 (cf précisions méthodologiques) et sous l'impulsion du pôle de compétences « Police Municipale », le CNFPT a réalisé un recensement des effectifs des services de police municipale au 01/01/2002.

Le recensement ainsi effectué auprès des communes nous permet d'estimer, au 1^{er} janvier 2002, l'effectif des policiers municipaux titulaires à 14 300 agents. Ils représentent ainsi 5,5 % des forces de sécurité conjointes de l'État (police nationale et gendarmerie) et de la territoriale.

Plus de la moitié d'entre eux exercent leur fonction dans les communes de 20 000 habitants et plus et se concentrent dans quatre régions : PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Ile-de-France.

En 2001, les communes ont réalisé 1 630 recrutements de policiers municipaux. Pour l'année 2002, elles envisageaient 2 840 recrutements et 5 550 agents à former.

**Les résultats complets de l'étude
sont disponibles sur
www.cnfpt.fr, rubrique Observatoire,
thème secteur.
Ils apportent des informations détaillées
par région et taille de communes.**

Plus de la moitié des effectifs dans les grandes communes

Plus d'un policier municipal sur deux évolue dans les communes de 20 000 habitants et plus. Ainsi la taille moyenne des services de police municipale s'accroît avec la taille de la commune. Cependant, le nombre de policiers municipaux pour 100 000 habitants quant à lui évolue à l'inverse et diminue lorsque la taille de la commune augmente.

Note de lecture : Les communes de 80 000 habitants et plus regroupent 21 % des policiers municipaux. Leurs services de police municipale concentrent en moyenne 73 agents. Elles recensent 38 policiers municipaux pour 100 000 agents. Le nombre de policiers pour 100 000 habitants est calculé uniquement pour les communes dotées d'une police municipale. n.s : non significatif

PART DES EFFECTIFS DE POLICIERS MUNICIPAUX, TAILLE MOYENNE DES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE ET NOMBRE DE POLICIERS POUR 100 000 HABITANTS PAR TAILLE DE COMMUNE

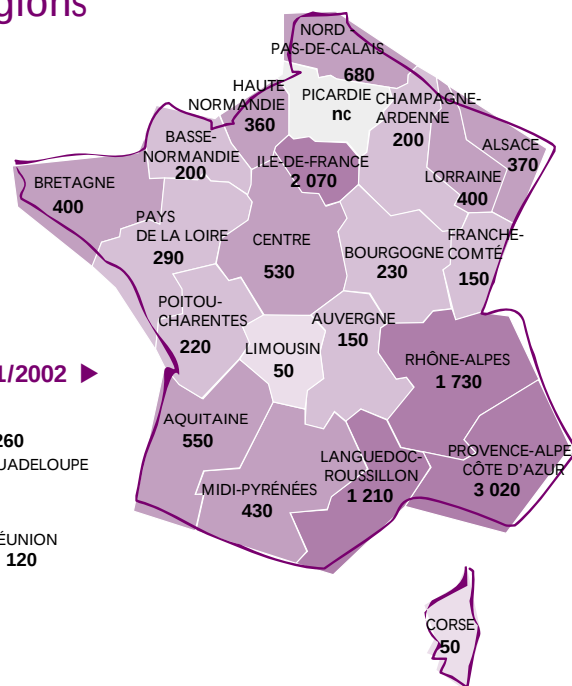
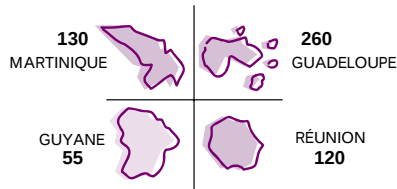
	Part des effectifs en %	Taille moyenne	Nbre de policiers pour 100 000
Communes de moins de 1 000 habitants	1	2	n.s
Communes de 1 000 à 3 499 habitants	9	2	56
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	22	3	42
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	17	7	46
Communes de 20 000 à 79 999 habitants	30	16	37
Communes de 80 000 habitants et plus	21	73	38

56 % des effectifs concentrés dans quatre régions

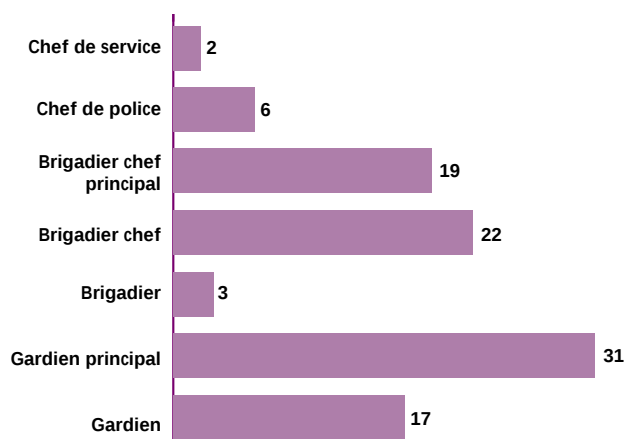
Les trois régions du sud-est, PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, et l'Ile-de-France regroupent plus de la moitié des effectifs. C'est également dans les régions Languedoc-Roussillon et PACA que le poids des policiers municipaux dans la population totale est le plus important.

NOMBRE DE POLICIERS MUNICIPAUX TITULAIRES PAR RÉGION AU 01/01/2002

- 1 200 à 3 020 agents
- 300 à 1 199 agents
- 100 à 299 agents
- 1 à 99 agents



Près de la moitié des effectifs sont gardiens et gardiens principaux.



Parmi les policiers municipaux, les gardiens principaux sont les plus nombreux, et représentent près d'un tiers des effectifs. Avec les gardiens, les brigadiers et les brigadiers chefs, ils concentrent près des trois quarts des effectifs.

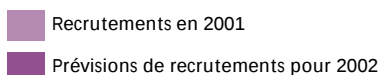
◀ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE MUNICIPALE PAR GRADE AU 01/01/2002, EN %

Note de lecture : Au 1^{er} janvier 2002, les chefs de service représentent 2 % de l'ensemble des effectifs de police municipale.

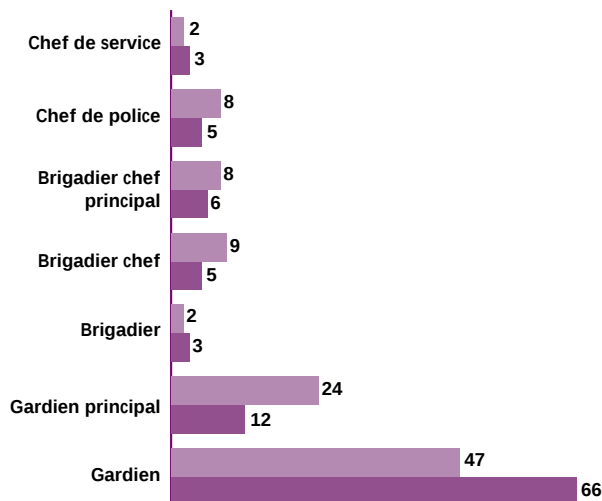
2 840 recrutements envisagés en 2002...

Les communes ont réalisé 1 630 recrutements externes et internes de policiers municipaux en 2001. En 2002, elles en envisageaient 2 840. Les gardiens représentent près de la moitié des recrutements réalisés en 2001 et les deux tiers de ceux envisagés pour 2002.

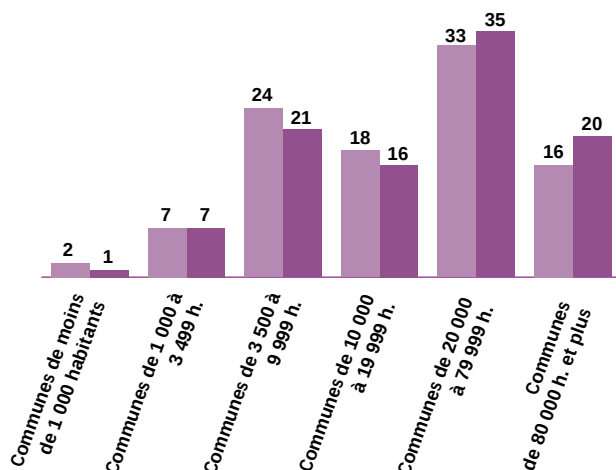
RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS PAR GRADE EN 2001 ET 2002 EN % ►



Note de lecture : Parmi les recrutements effectués en 2001, 2 % d'entre eux concernent des chefs de service, 8 % des chefs de police...

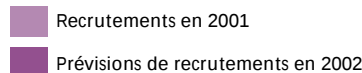


...dont la moitié par les communes de 20 000 habitants et plus



Les communes de 20 000 habitants et plus ont effectué en 2001 et envisageaient pour 2002 la part la plus élevée de recrutements de policiers municipaux, soit respectivement 49 et 55 % des recrutements.

◀ RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS PAR TAILLE DE COMMUNE EN 2001 ET 2002 EN %

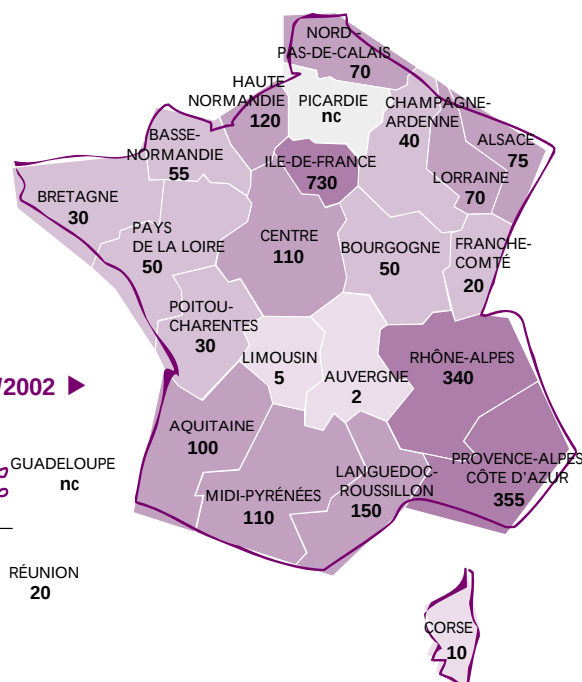
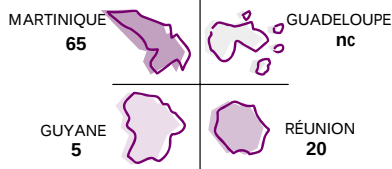
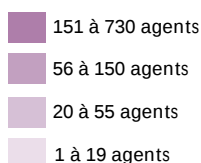


Note de lecture : Les communes de moins de 1 000 habitants ont réalisé 2 % des recrutements effectués en 2001 et envisageaient 1 % de l'ensemble des recrutements prévus pour 2002.

50 % des recrutements envisagés en Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes

En ce qui concerne les régions, c'est l'Ile-de-France qui a réalisé en 2001 ou envisageait pour 2002 le plus grand nombre de recrutements. Avec les régions PACA et Rhône-Alpes, elles comptabilisent 50 % des recrutements envisagés pour 2002.

NOMBRE DE RECRUTEMENTS ENVISAGÉS PAR RÉGION AU 31/12/2002 ►

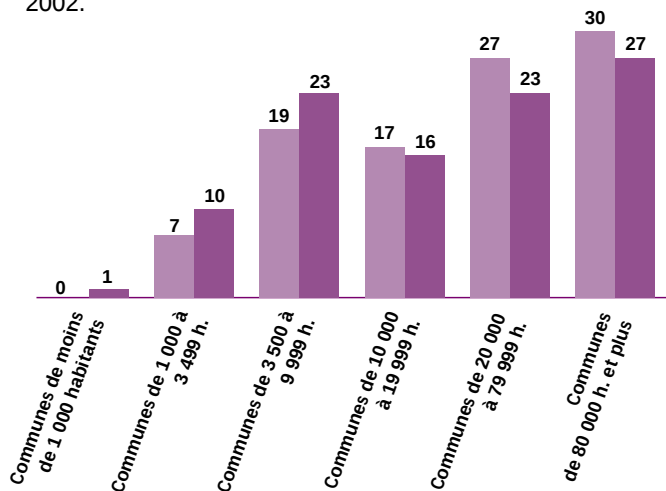


5 550 agents à former en 2002

Les communes dotées d'un service de police municipale recensaient 5 550 agents à former en 2002, dont 1 550 en formation initiale et 4 000 en formation continue.

Globalement, le nombre d'agents à former prévu pour 2002 s'accroît avec la taille de la commune.

C'est en Ile-de-France et dans les régions Rhône-Alpes et PACA que s'exprimaient les besoins les plus élevés en formation pour 2002.



▲ RÉPARTITION DES BESOINS DE FORMATION POUR 2002 PAR TAILLE DE COMMUNE EN %

Formation initiale
Formation continue

Note de lecture :

30 % de l'ensemble des besoins de formation initiale sont exprimés par les communes de 80 000 habitants et plus.

Organisation des services de police municipale :

Parmi les communes dotées d'un service de police municipale :

- **56 %** ont un élu délégué à la sécurité
- **70 %** se situent dans une zone de compétence territoriale de la gendarmerie, 24 % dans une zone de compétence de la police nationale et 4 % dans une zone de compétence mixte
- **28 %** ont signé un contrat local de sécurité avec les représentants de l'Etat et les acteurs socio-économiques locaux pour la lutte contre la délinquance
- **45 %** sont signataires d'une convention de coordination entre le maire et le représentant de l'Etat afin d'acter la coordination des interventions de la police municipale avec celles de la police nationale et de la gendarmerie
- **41 %** ont équipé leurs agents de police municipale d'une ou plusieurs armes : 6 % d'armes de 4^e catégorie (armes à feu), 21 % de 6^e catégorie (matraques, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes) et 13 % d'armes des deux types
- **27 %** ont mis en place un dispositif d'ilotage dans certains de leurs quartiers.

Précisions méthodologiques

Le décret 2000-51 du 20 janvier 2000 prévoit dans son article 5 que toute commune disposant d'une police municipale informe, avant le 1^{er} janvier de chaque année, le Centre national de la fonction publique territoriale de l'état de ses effectifs de police et de leur évolution au cours de l'année écoulée et de l'année à venir.

Dans ce cadre et sous l'impulsion du pôle de compétences « Police Municipale », le CNFPT a réalisé un recensement des effectifs des services de police municipale au 01/01/2002.

Les délégations régionales du CNFPT ont adressé un questionnaire aux communes dotées d'une police municipale. (Les communes employant uniquement des gardes champêtres n'ont pas été enquêtées). Le questionnaire comportait deux parties.

Conformément au décret, la première s'intéressait aux effectifs, aux recrutements et aux besoins de formation. La seconde appréhendait les missions et l'organisation des services de police municipale, sujets nécessaires à l'élaboration du dossier sectoriel par le pôle de compétence « Sécurité - Police municipale - Gardes champêtres ». Les questionnaires ont été conçus par le pôle de compétence avec l'appui de l'observatoire de la fonction publique territoriale et du service de l'animation du travail prospectif. Ils ont été envoyés et collectés par les délégations régionales, puis regroupés et saisis par le pôle de compétence. L'observatoire de la fonction publique territoriale a ensuite réalisé le traitement des données ainsi que la rédaction du rapport. Après contrôle et fiabilisation des données, ce sont 2 487 réponses qui ont été exploitées. Cela représente un taux de réponses de 82 %. (Les réponses fournies par la Guadeloupe sont partielles et pour des raisons techniques celles de la Picardie n'ont pas pu être traitées).

Les réponses des communes qui n'ont pas répondu à l'enquête ont été estimées à partir des éléments collectés.

Ainsi les résultats portent sur 14 300 policiers municipaux. Les réponses exploitées couvrent donc 84 % des effectifs réels.

